

La justice française libère deux Rwandais accusés de génocide

Le Monde, 1er août 2007

La cour d'appel de Paris a remis en liberté les deux Rwandais accusés de génocide et de crimes contre l'humanité, mercredi 1^{er} août, invalidant les mandats d'arrêt délivrés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

La chambre de l'instruction a estimé que les mandats d'arrêt pour Wenceslas Munyeshyaka, un prêtre de 49 ans, et Laurent Bucyibaruta, ancien préfet de Gikongoro, arrêtés le 20 juillet, ne pouvaient pas être mise à exécution, notamment au regard de la loi sur la présomption d'innocence. Elle a donc ordonné la libération immédiate des deux hommes. Le parquet général a désormais la possibilité de se pourvoir en cassation.

Pour l'avocat de M. Bucyibaruta,

M^e Philippe Greciano, il s'agit « *d'une victoire des droits de l'Homme sur le procès politique à l'encontre* » de son client. « *La demande du TPIR était mal fondée en droit et impossible procéduralement* », a-t-il ajouté. Son confrère, qui défendait M. Munyeshyaka, a qualifié la décision de « *conforme au droit international* ».

Le prêtre Wenceslas a toujours nié son implication dans les tueries. Il a estimé, mercredi, qu'il « *faisait l'objet d'accusations graves sans fondement* ». « *A l'issue de l'instruction, le peuple français se rendra compte qu'il n'a pas accueilli un génocidaire mais un défenseur des libertés. Je le prouverai comme un et un font deux* », a-t-il lancé derrière le box.